



Rapport annuel de gestion 2023-2024

Réseau Agriconseils
Montréal

Juin 2024

Nous joindre

Réseau Agriconseils Montérégie

177, rue Saint-Joseph, local 201

Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0

Tél. : 450 774-6383 | Sans frais 1 866 680-1858

Courriel : iduquette@agriconseils.qc.ca

Site Web: www.agriconseils.qc.ca

Facebook: www.facebook.com/reseauagriconseilsmonteregie
www.facebook.com/agriconseils

LinkedIn : www.linkedin.com/in/r%C3%A9seau-agriconseils-mont%C3%A9r%C3%A9gie-09b4a9182

Table des matières

Table des matières

Le Réseau	5
Mot du président	5
Mot de la direction	6
.....	6
Mission, vision et valeurs.....	7
Activités.....	8
Membres du personnel.....	8
Aide financière versée aux entreprises accompagnées dans le cadre du Programme services-conseils (PSC), par domaine d'intervention.....	9
Activités réalisées dans le cadre des volets 1 et 2	9
Résultats des consultations des besoins et des enjeux	10
Activités de réseautage.....	11
Gouvernance.....	14
Gestion	15
Communications	16
Sécurité de l'information	18
1. États financiers	19
2. Planification stratégique et plan d'action	19
3. Sondages de satisfaction de la clientèle .	19
4. Liste des dispensateurs au 31 mars 2024 qui ont offert des services-conseils en Montérégie dans l'année financière 2023-2024 (187 dispensateurs)	19
5. Politique des procédures administratives	19

Afin de mesurer les retombées de la Convention MAPAQ – Réseau 2023-2028, le Réseau produit ce rapport annuel de gestion. Ce dernier permet de répondre à un certain nombre d’attentes signifiées par le Ministre. Celles-ci sont présentées par grandes catégories, soit : activités, gouvernance, gestion, communications et sécurité de l’information.

Le Réseau

Mot du président



Serge Beaulieu
Président

C'est avec plaisir que nous vous présentons le rapport annuel 2023-2024 du Réseau Agriconseils Montérégie.

Avec tous les changements apportés par le nouveau Programme services-conseils 2023-2028, dont le fonctionnement à budget fermé, le conseil d'administration du Réseau Agriconseils Montérégie a décidé d'être prudent en n'offrant pas de bonifications régionales pour l'année 2023-2024. Cependant, nous sommes heureux de vous annoncer qu'il y aura des bonifications régionales pour la prochaine année financière 2024-2025, qui sauront répondre aux besoins de la région de la Montérégie.

Nous prévoyons également une hausse de l'utilisation des aides financières en 2024-2025, puisque le PSC a été annoncé tardivement en juillet 2023. Donc, quelques mois se sont écoulés sans avoir pu offrir d'aides financières.

Malgré tout, nous avons versé près de 7 millions d'aides financières pour l'année 2023-2024.

Nos sincères remerciements à l'ensemble de nos dispensateurs de services et autres partenaires qui continuent à fournir leur expertise de qualité dans notre région.

Nous remercions également toute l'équipe du personnel du Réseau Agriconseils Montérégie qui travaille au quotidien à la satisfaction de la clientèle agricole et agroalimentaire.

Nous invitons les entreprises agricoles et agroalimentaires à se renseigner sur les modalités du PSC 2023-2028 et des services-conseils qui peuvent être subventionnés. Les recommandations d'experts, dans différents domaines, contribueront au succès et à la pérennité de vos entreprises.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Serge Beaulieu'.

Serge Beaulieu, président

Mot de la direction



Isabelle Duquette
Directrice

Nous vous présentons les résultats obtenus pour la première année du Programme services-conseils (PSC) 2023-2028.

Le nouveau PSC présente des changements. En autres, il y a une baisse du pourcentage du taux de subvention pour la relève agricole et les entreprises en production biologique qui passe de 85 % à 65 %. De plus, les entreprises en démarrage et les entreprises inscrites au PATBQ n'ont plus accès à une bonification provinciale. Par contre, les services-conseils en transformation alimentaire artisanale, qui font partie maintenant du domaine d'intervention technique, peuvent bénéficier d'un maximum d'aide financière annuel passant de 2 000 \$ à 5 000 \$. Le suivi en agroenvironnement offre également un maximum plus élevé passant d'un maximum d'aide financière de 2 500 \$ à 4 000 \$. La réalisation du dépistage horticole, quant à lui, est maintenant

priorisé dans les activités agroenvironnementales.

Au cours de la dernière année, un total de 3 538 contrats ont été traités pour 2 809 entreprises ayant fait appel à des experts dans différents domaines. Nous remercions les dispensateurs de services qui font un travail remarquable pour le transfert de leurs connaissances auprès de leur clientèle agricole et de transformation alimentaire artisanale.

Lors de la rencontre régionale, nous avons écouté les propositions des dispensateurs de services et nous nous en sommes inspirés pour identifier les priorités régionales de la prochaine année financière. Nous vous remercions donc de votre appui, de vos commentaires et vos recommandations afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle agricole et agroalimentaire.

Nous tenons à remercier chaleureusement l'équipe du personnel du Réseau : Sonia, Karen et Sylvie qui répondent rapidement autant aux questions des dispensateurs de services qu'aux entreprises agricoles et agroalimentaires. Nous tenons également à remercier Nathalie, qui avait quitté ses fonctions le 23 mars 2023, de nous avoir donné un coup de main administratif en fin d'année financière. Leurs qualités complémentaires a permis d'offrir un soutien administratif aux Réseaux Agriconseils Laurentides, Gaspésie-Les-îles et Bas-Saint-Laurent. Une nouvelle ressource sera engagée au début de l'année financière 2024-2025.

A handwritten signature in black ink that reads "Isabelle Duquette".

Isabelle Duquette, directrice

Mission, vision et valeurs

La mission

La mission régionale vise à développer les services-conseils de la région, à augmenter leur utilisation par un plus grand nombre d'entreprises agricoles et agroalimentaires, et à assurer leur qualité.

La vision

La vision régionale vise à s'assurer que des services-conseils de qualité soient accessibles, tant par l'approche collective qu'individuelle, et que ceux-ci favorisent l'amélioration de l'autonomie des gestionnaires et la rentabilité de leur entreprise.

Comme partenaire du développement régional, le Réseau agit à titre de guichet unique des services-conseils en favorisant le développement des services-conseils de la région et en facilitant l'accès à des services-conseils diversifiés aux entreprises agricoles et agroalimentaires de la Montérégie.

Les valeurs

- Engagement
- Transparence
- Rigueur
- Collaboration

Activités

Membres du personnel

Nom de l'employé	Fonction
Isabelle Duquette	Directrice
Sonia Mercier	Technicienne administrative
Karen Hogue	Technicienne administrative
Sylvie Racine	Agente administrative

De plus, Nathalie Jomphe a offert un soutien administratif de septembre 2023 à mars 2024 comme travailleuse autonome.

Aide financière versée aux entreprises accompagnées dans le cadre du Programme services-conseils (PSC), par domaine d'intervention

Aide financière versée aux entreprises accompagnées dans le cadre du PSC, par domaine d'intervention, pour l'année 2023-2024

Domaine	Aide financière versée
• Agroenvironnement	4 512 105 \$
• Gestion	899 055 \$
• Technique	1 193 485 \$
• Collaboration interprofessionnelle	64 382 \$
• Activités collectives	16 751 \$
• Éloignement	70 195 \$
• Bonification régionale	0 \$
• Bonification relève	169 832 \$
• Bonification entreprise certifiée ou précertifiée biologique	70 856 \$
• Total des aides financières	6 996 661 \$

Activités réalisées dans le cadre des volets 1 et 2

Activités réalisées dans le cadre des volets 1 et 2 du PSC, pour l'année 2023-2024

Indicateur	Nombre d'activités
• Nombre d'entreprises accompagnées en services-conseils individuels	2 809
• Nombre de projets soutenus (contrats)	3 538
• Nombre d'accueil et de référencement	106
• Nombre d'activité en approche multidisciplinaire	43
• Nombre d'activités collectives	
• Activités de sensibilisation et diffusion	5
• Activités de codéveloppement	0

Résultats des consultations des besoins et des enjeux

Nous devons gérer les aides financières et les frais de fonctionnement du Réseau Agriconseils Montérégie selon un budget déterminé et fermé. De plus, la baisse des taux de subvention et le contexte économique difficile amènent certaines entreprises à utiliser moins de services-conseils. Le nombre de fermes a augmenté passant de 6 843 fermes à 6 863 fermes en Montérégie, mais le taux de rayonnement a, quant à lui, passé de 43.6 % à 40.9 %.

On peut remarquer une forte baisse dans le domaine d'intervention de la gestion. Voici les services les plus touchés :

	Nombre 2022-2023	Nombre 2023-2024
Plan de démarrage	55	19
Plan de transfert	60	20
Plan de commercialisation et marketing	48	28
Suivi au plan d'action	55	27

Lors des journées des dispensateurs tenues les 18 et 19 décembre 2023, ces derniers ont suggéré d'aider en priorité les entreprises ayant déjà démarré leur projet d'établissement et celles en difficulté financière.

À la suite de cette rencontre, le comité services-conseils issu du conseil d'administration du Réseau a analysé la situation. Afin de s'assurer de la pérennité des entreprises, tout en respectant les limites des ressources financières, il a été décidé de proposer des bonifications régionales pour l'année 2024-2025, soit d'offrir une bonification régionale pour :

- Les plans de transfert pour assurer une relève agricole sur les fermes de la région ;
- Les services-conseils pour les entreprises ayant un numéro d'identification ministériel (NIM) d'exploitant agricole ou de transformateur alimentaire artisan créé entre le 1^{er} avril 2020 et le 1 mars 2025 ;
- Les diagnostics sommaire et global pour aider, entre autres, les entreprises en difficulté financière à avoir un portrait de leur situation et avoir des recommandations pour améliorer leur productivité et leur rentabilité financière.

De plus, nous restons aux aguets pour la couverture des besoins en services-conseils suivants :

- Services-conseils en agroéconomie ;
- Services-conseils dans la production de la pomme ;
- Services-conseils dans la production de la vigne ;
- Services-conseils dans la production en serre.

Activités de réseautage

Date	Activité et organisateur	Nature de l'activité	Estimation du nombre de participants et provenance
3 avril 2023	Présence au gala Agristars Organisé par la Fédération de l'UPA	Le Gala Agristar souligne l'implication de plus de 50 leaders agricoles.	350 Montérégie
13 avril 2023	Remise d'une bourse par Claude Lapointe - Gala ITAQ	Le gala de l'ITAQ souligne les efforts des étudiants en remettant des bourses	Données inconnues. Étudiants partout en province
15 avril 2023	Présence au gala des agricultrices Montérégie-Est	Le gala des agricultrices souligne le dévouement des candidates en agriculture	160 Montérégie
27 avril 2023	Présence à l'activité collective On jase ensemble Organisé par le Groupe Vision Gestion	Réseautage et conférence sur comment s'adapter et accompagner.	300 (150 en présentiel et 150 en virtuel) Partout en province
9 mai 2023	Présence au Déjeuner marketing Organisé par la MRC Beauharnois-Salaberry	Rencontre de réseautage et d'information ayant comme sujet le marketing.	30 Principalement de Beauharnois-Salaberry
18 mai 2023	Présence au Déjeuner Réseau des Intervenants agricoles de la Montérégie-Est (RIAME) Organisé par les intervenants du RIAME	Rencontre de réseautage des intervenants en milieu agricole. Présentation d'un conférencier sur un sujet donné.	33 Principalement de Montérégie-Est
25 mai 2023	Présence au conférences réseautage : 7 heures pour l'économie Organisé par Montérégie Économique	Journée de conférences et d'ateliers formatifs dans le cadre propice aux échanges et réseautage.	100 acteurs de premier plan du développement économique Montérégie
13 juin 2023	Remise d'une bourse lors d'un gala pour le cours Lancement d'une entreprise Organisé par l'école professionnelle de St-Hyacinthe (EPSH)	Le gala de l'EPSH souligne les efforts des étudiants en remettant des bourses	320 Étudiants provenant de partout en province
15 juin 2023	Présence à l'activité collective BBQ organisé par le Groupe ProConseil	Conférences économiques et techniques et témoignage de producteurs lors d'un BBQ où les échanges et le réseautage sont stimulés.	166 (incluant le personnel de Groupe ProConseil, partenaires, équipe de ferme) Surtout Montérégie-Est
6 juillet 2023	Présence au 5 à 7 gourmand et local - Exporail Organisé par le CLD Jardins-de-Napierville	Évènement pour faire connaître la richesse du territoire de la Montérégie-Ouest favorisant le réseautage entre les participants.	9 Montérégie-Ouest

1 ^{er} août 2023	Présence à la Journée des Agricultrices Montérégie-Est	Activité avec jeux, présentation de la gagnante du prix Entrepreneure-visionnaire et dévoilement de la gagnante du Trophée Pauline-Laliberté et un buffet froid favorisant le réseautage entre agricultrices et intervenants.	40 Montérégie-Est
25 août 2023	Présence à la Consultation-BBQ Organisé par l'UPA Beauharnois-Salaberry	Activité pour toute la famille et échanger et participer à des ateliers de prévention d'incendie. Le BBQ permet une ambiance familiale favorisant le réseautage	40 Beauharnois-Salaberry
15 septembre 2023	Présence au 5 à 7 gourmand et local – Vignoble 1292 Organisé par le CLD Jardins-de-Napierville	Évènement pour faire connaître la richesse du territoire de la Montérégie-Ouest favorisant le réseautage entre les participants.	79 Principalement des Jardins-de-Napierville
21 septembre 2023	Présence à l'Assemblée générale annuelle des Agricultrices Montérégie-Ouest	Cette réunion permet d'échanger mieux connaître les enjeux des Agricultrices en Montérégie-Ouest et de favoriser les échanges	30 Montérégie-Ouest
12 octobre 2023	Présence au Déjeuner Réseau des Intervenants agricoles de la Montérégie-Est (RIAME) Organisé par les intervenants du RIAME	Rencontre de réseautage des intervenants en milieu agricole. Présentation d'un conférencier sur un sujet donné.	37 Principalement de Montérégie-Est
14 octobre 2023	Présence à l'activité collective Journée bovine Organisé par l'UPA Montérégie	Kiosques, visites des installations, panel sur les marchés, informations sur les subventions, souper et soirée musicale. Lieu d'échanges entre les intervenants et les entreprises agricoles bovines.	120 Montérégie
25 octobre 2023	Tenue d'un kiosque à la Journée carrière Organisée par l'ITAQ	Rencontre et échanges avec les étudiants pour leurs besoins futurs en services-conseils.	247 Étudiants et personnel du campus St-Hyacinthe
14 novembre 2023	Présence au déjeuner marketing chez Miel Nature à Beauharnois	Rencontre de réseautage et d'information ayant comme sujet le marketing. Atelier de maillage et d'expérience client	40 Surtout Beauharnois-Salaberry
22 novembre 2023	Dîner avec la relève agricole et le MAPAQ pour le	Échanges entre le Réseau, le MAPAQ et la relève agricole sur les conférences	12 Montérégie

	visionnement du Colloque en gestion Organisé par le MAPAQ	présentées lors du Colloque en gestion.	
25 novembre 2023	Présence au souper Festin des récoltes Organisé par l'ARAMO	Activité favorisant le réseautage avec la relève agricole	225 Montérégie-Ouest
5 au 7 décembre 2023	Tenue d'un kiosque les 5 et 6 décembre et participation de Karen pour les conférences en gestion le 7 décembre lors des Journées horticoles et grandes cultures Organisé par le MAPAQ, CLD Jardins-de-Napierville et autres intervenants	Plusieurs de conférenciers et exposants sont réunis pour échanger avec les entreprises agricoles et intervenants et intervenantes du milieu agricoles.	650 inscriptions payantes 1000 incluant les conférenciers et exposants. Partout en province.
18 décembre 2023	Journées des dispensateurs Montérégie-Ouest Organisé par le Réseau Agriconseils Montérégie	Activité d'information et d'échanges entre les dispensateurs de services et le Réseau Agriconseils Montérégie	12 Surtout Montérégie-Ouest
19 décembre 2023	Journées des dispensateurs Montérégie-Est Organisé par le Réseau Agriconseils Montérégie	Activité d'information et d'échanges entre les dispensateurs de services et le Réseau Agriconseils Montérégie	16 Surtout Montérégie-Est
18 janvier 2024	Tenue d'un kiosque au Salon de l'agriculture	Plusieurs de conférenciers et exposants sont réunis pour échanger avec les entreprises agricoles et intervenants et intervenantes du milieu agricoles.	12 138 Partout en province
30 janvier 2024	Présence au Déjeuner Réseau des Intervenants agricoles de la Montérégie-Est (RIAME) Organisé par les intervenants du RIAME	Rencontre de réseautage des intervenants en milieu agricole. Présentation d'un conférencier sur un sujet donné.	29 Principalement de Montérégie-Est
30 janvier 2024	Présence à la Journée en santé psychologique	Rencontre provinciale favorisant les échanges sur la santé psychologique en milieu agricole entre les entreprises agricoles et les intervenants	29 Partout en province
15 février 2024	Remise d'une bourse lors du gala de la MRC d'Acton	Soirée favorisant le réseautage entre les candidats aux bourses et les intervenants.	120 MRC Acton
28 mars 2024	Soirée Vins mystères pour la collecte au Fonds d'appui au dynamisme en milieu agricole (FADMA)	Activité de levée de fonds pour faire connaître les produits de la Montérégie tout en favorisant le réseautage.	71 Surtout Montérégie-Est

Gouvernance

Administrateurs siégeant au conseil d'administration :

Nom	Poste occupé	Organisme	Principale(s) production(s)	Mandat restant
Serge Beaulieu	Président	UPA – Fédération régionale Montérégie	Acéricole, lait	1 an
Claude Lapointe	Vice-président	UPA- Fédération régionale Montérégie	Lait, grandes cultures	Sortant
Stéphane Bisaillon	Secrétaire-trésorier	UPA – Fédération régionale Montérégie	Grandes cultures	1 an
Gerardo Gollo Gil	Membre exécutif	MAPAQ		N/A
Sonia Simard	Administratrice	La Financière agricole du Québec		N/A
Johanne Van Rossum	Administratrice	Regroupement de clubs-conseils		1 an
Lise-Anne Léveillée	Administratrice	Organisme du milieu : CLD Brome-Missisquoi		Sortant
Louise Lapointe	Administratrice	Conseillers agricoles - collège électoral		2 ans
Sonia Benoit	Administratrice	Conseillers agricoles - collège électoral		1 an
Olivier Lamoureux	Administrateur	UPA – Fédération régionale Montérégie	Maraîchère	Sortant
Jessica Éthier	Administratrice	UPA – Fédération régionale Montérégie	Lait et grandes cultures	1 an – par intérim

Les mandats des administrateurs sont d'une durée de deux ans à l'exception des représentants du MAPAQ et de La Financière agricole du Québec.

Administrateurs qui composent les comités :

Comité gouvernance et éthique

Sonia Simard
Sonia Benoit
Karine Morin (a quitté le 1^{er} novembre 2023)

Comité de vérification

Stéphane Bisaillon
Claude Lapointe

Un nouveau code d'éthique des administrateurs a été adopté à la rencontre du 28 juin 2024 (voir code d'éthique en annexe).

Gestion

Contrôle de conformité administrative

Ce sont 15 dossiers provenant de 10 dispensateurs qui ont été analysés lors du contrôle de conformité administrative :

Nombre de dossiers	Domaine d'intervention
1	Éloignement
1	Activité collective
1	Valeur ajoutée
2	Technique
3	Gestion
7	Agroenvironnement

Politique des pratiques administratives

Le Réseau devait mettre en place une procédure interne visant à sécuriser les paiements par chèque ou par virement bancaire pour les sommes allouées en vertu de la présente convention. Pour ce faire, le Réseau Agriconseils Montérégie a adopté une politique de gestion des pratiques administratives qui peut être consultée en annexe.

Communications

Le Réseau Agriconseils Montérégie accorde une importance élevée aux activités de communications et de promotion.

Voici les principales activités de communication réalisées :

- Diffusion de 17 Infolettres auprès des conseillers;
- Diffusion de 11 infolettres auprès de toute notre clientèle agricole incluant les entreprises agricoles et agroalimentaires;
- Facebook
 - 1 168 abonnés
 - 836 J’aime
 - 89 800 impressions, c’est-à-dire le nombre de fois où la publication est apparue à l’écran
 - 24 300 couvertures, c’est-à-dire le nombre de personnes qui ont vu l’une des publications au moins une fois
- LinkedIn
 - 447 abonnés
 - 357 relations

Voici les sept principaux outils de promotion et de communication :

- Porte-bannière;
- Oriflamme;
- Affiche avec logo du Réseau Agriconseils Montérégie;
- L’offre d’aide financière et le tableau synthèse du Programme services-conseils 2023-2028;
- Le dépliant du PSC;
- La page Web incluant le répertoire des conseillers;
- La page Facebook régionale qui compte 1 100 abonnés;
- Les infolettres (nombre abonnés);
- Le rapport annuel.

Nous avons participé à 15 activités de visibilité et de promotion en 2023-2024 :

4 avril 2023	Présence à l’Assemblée générale annuelle du Groupe ProConseil
11 avril 2023	Évaluation des candidats pour le Défi OSEntreprendre
12 avril, 11 novembre 2023	Participation au comité en santé psychologique
24 avril 2023	Présentation des réseaux Agriconseils aux étudiant de l’École des entrepreneurs du Québec (EEQ) en transformation alimentaire
18, 23 mai, 8 juin, 31 août, 12 octobre, 30 novembre	Participation au conseil d’administration CEA Haute-Montérégie
24 mai 2023	Participation à la rencontre du Collectif régional en formation agricole (CRFA)
12 septembre 2023	Présentation du Réseau Agriconseils Montérégie au Syndicat UPA Rivière-Noire
4 octobre 2023	Présentation du Programme services-conseils 2023-2028 aux dispensateurs de services
15 novembre 2023	Rencontre avec Sonia Duquette pour un projet incubateur pour les entreprises en transformation alimentaire artisanale à Salaberry-de-Valleyfield
22 novembre 2023	Rencontre avec la MRC Vallée Richelieu pour mieux connaître nos services respectifs
28 novembre et 12 décembre 2023	Rencontre Projet d’accès à la terre – Entente sectorielle bioalimentaire de l’Estrie.

28 novembre 2023	Évaluation des candidats pour la bourse remise par la MRC des Maskoutains
11 janvier 2024	Présentation des réseaux Agriconseils aux étudiants au cours Lancement d'une entreprise à l'École professionnelle de St-Hyacinthe (EPSH)
15 janvier 2024	Présentation des réseaux Agriconseils aux étudiants en transformation alimentaire à l'École des entrepreneurs du Québec (EEQ)
24 janvier 2024	Présentation des réseaux Agriconseils aux étudiants en fleurs coupée à l'ITAQ

Nous faisons la promotion de la collaboration interprofessionnelle lors de la prise de parole aux activités collectives, lors des présentations auprès des étudiants et des différents partenaires. Nous estimons que nous avons fait la promotion de la collaboration interprofessionnelle lors de 21 activités de visibilité et de promotion et de réseautage.

Sécurité de l'information

Dans un but préventif, le Réseau a mis en place les mesures nécessaires pour faire face à des défaillances techniques ou humaines, aux actes malveillants ainsi qu'à des incidents et des sinistres qui pourraient porter atteinte à la disponibilité, l'intégrité ou la confidentialité de l'information gouvernementale.

Ainsi, les nouvelles politiques mises en place durant la dernière année sont les suivantes :

- Nouveau code d'éthique des administrateurs
- Politique de sécurité de l'information de la Coordination services-conseils et des Réseau Agriconseils
- Politique de protection des renseignements personnels
- Procédure de gestion des demandes concernant les renseignements personnels
- Procédure de gestion des incidents de confidentialité concernant des renseignements personnels
- Procédure de traitement des plaintes relatives à la protection des renseignements personnels

De plus, le Réseau Agriconseils Montérégie a délégué la fonction de Responsable de la protection des renseignements personnels à Maître Raphaële St-Amand Valente, avocate chez BHLF Avocats.

Incidents portant atteinte à la disponibilité, l'intégrité ou la confidentialité de l'information gouvernementale durant l'exercice financier

Aucun

Demandes d'accès et de rectification de dossiers

Aucune

Liste des annexes

1. États financiers
2. Planification stratégique et plan d'action
3. Sondages de satisfaction de la clientèle
 - a. Envers les services reçus ;
 - b. Envers les services professionnels du (des) dispensateur(s) ;
 - c. Envers le personnel du bénéficiaire.
4. Liste des dispensateurs au 31 mars 2024 qui ont offert des services-conseils en Montérégie dans l'année financière 2023-2024 (187 dispensateurs)
5. Politique des procédures administratives
6. Code d'éthique

Annexe 1 – États financiers

Annexe 2-Planification stratégique et plan d'action

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2023-2028

MISSION RÉGIONALE		VISION RÉGIONALE	
Vise à développer les services-conseils de la région, à augmenter leur utilisation par un plus grand nombre d'entreprises agricoles et agroalimentaires et à assurer leur qualité.		Le Réseau Agriconseils Montérégie s'assure que des services-conseils de qualité soient accessibles, tant par l'approche collective qu'individuelle, et que ceux-ci favorisent l'amélioration de l'autonomie des gestionnaires et la rentabilité de leur entreprise. Comme partenaire du développement régional, le Réseau agit à titre de guichet unique des services-conseils en favorisant le développement des services-conseils de la région et en facilitant l'accès à des services-conseils diversifiés aux entreprises agricoles et agroalimentaires de la Montérégie.	
VALEURS : ENGAGEMENT, TRANSPARENCE, RIGUEUR, COLLABORATION			
ENJEUX	ORIENTATIONS	PRIORITÉS D'INTERVENTION ENVISAGÉES	RÉSULTATS ATTENDUS
Leadership La reconnaissance de la contribution tangible des services-conseils au développement du secteur agricole et agroalimentaire	1. Mettre à contribution les producteurs et les dispensateurs de services pour valoriser l'impact des services-conseils rendus et les bons coups du Réseau	1.1 Consulter les producteurs, les dispensateurs et les partenaires afin de renforcer le volet prospectif des services-conseils et des aides financières du Réseau	<ul style="list-style-type: none"> La reconnaissance de l'importance des services-conseils par l'ensemble des acteurs du secteur agroalimentaire, lesquels n'hésitent pas à en faire la promotion La reconnaissance du Réseau comme un véritable agent de développement et un partenaire d'affaires en matière d'accessibilité des services-conseils
		1.2 Exploiter tous les moyens de communication disponibles (incluant les réseaux sociaux) pour informer les dispensateurs, les partenaires et les producteurs	
Approche client L'arrimage des interventions du Réseau aux besoins des entreprises et des dispensateurs de services-conseils	2. Assurer l'accueil et le référencement auprès des entreprises agricoles et agroalimentaires du territoire afin de les aider à cerner leurs besoins en matière de services-conseils et à identifier les services et dispensateurs pouvant le mieux répondre à leurs besoins;	2.1 Poursuivre le processus d'évaluation de la satisfaction de la clientèle (producteurs et dispensateurs) pour les services-conseils reçus	<ul style="list-style-type: none"> L'obtention d'un niveau élevé de satisfaction lors du sondage de la clientèle Le maintien de la méthode de gestion des dossiers du PSC incluant l'inscription au Réseau L'augmentation de l'utilisation des services-conseils de qualité par un plus grand nombre d'entreprises agricoles et agroalimentaires (taux de rayonnement) La réalisation d'un contrôle de conformité administrative bonifié et simplifié La participation à la mise en place de la gestion des manquements des dispensateurs au cadre établi par l'entente d'admissibilité d'un dispensateur
		2.2 Appliquer une politique d'assurance de la qualité des services du Réseau selon les paramètres établis	
		2.3 Utiliser tous les moyens de communications disponibles pour la diffusion et la mise à jour de l'offre de services et des aides financières du réseau ainsi que des activités offertes dans la région	
		2.4 Réaliser des activités d'information et de promotion sur l'approche interprofessionnelle	
Mobilisation L'engagement des membres de l'équipe du Réseau et de ses partenaires	3. Encourager une concertation avec les divers intervenants de la région dans le but d'établir des partenariats stratégiques contribuant à l'essor du secteur et des services-conseils, et ainsi contribuer au dynamisme de son milieu;	3.1 Entretenir des contacts formels et informels avec les intervenants, les partenaires et les dispensateurs de services-conseils ainsi que leur organisation respective	<ul style="list-style-type: none"> La reconnaissance du Réseau comme un incontournable en tant que guichet unique d'accueil La mise à contribution des administrateurs du Réseau et de leur organisation respective dans la mise en œuvre de notre plan stratégique Une participation active de l'équipe aux comités provinciaux de la Coordination services-conseils afin d'influencer les outils de gestion et l'évolution des programmes Une participation active de l'équipe aux différents comités régionaux afin de promouvoir les services du Réseau
		3.2 Réunir une fois par année l'ensemble des dispensateurs de services-conseils pour connaître leurs besoins et ceux de leur clientèle dans le but de promouvoir l'adaptation continue aux besoins des entreprises agricoles et agroalimentaires	
		3.3 Procéder à une analyse des indicateurs de performance du réseau à l'interne et en comparaison à l'ensemble des autres réseaux	

			<ul style="list-style-type: none"> • La reconnaissance du réseau comme étant sensible à l'importance de gérer efficacement les ressources disponibles •
<p>Sécurité</p> <p>L'engagement des membres de l'équipe du Réseau à assurer la sécurité</p>	<p>4. Assurer la mise en place de systèmes appropriés de gestion des risques et de la sécurité</p>	<p>4.1 Rédiger et appliquer les politiques et procédures pour une saine gestion des risques et de la sécurité:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la politique de la sécurité de l'information - la procédure interne visant à sécuriser les paiements par chèque ou par virement bancaire - autres politiques jugées pertinentes 	<ul style="list-style-type: none"> • La participation active de l'équipe du Réseau pour assurer la sécurité de l'information • La participation active des personnes concernées à l'administration pour faire une gestion sécurisée des paiements • La participation active de l'équipe pour développer d'autres politiques pertinentes pour assurer une saine gestion des risques et de la sécurité

PLAN D'ACTION 2024-2025

Un plan d'action sert à clarifier le but commun, à orienter les efforts et à mobiliser le personnel.

Afin de répondre aux priorités d'intervention, le Réseau a retenu ces cinq objectifs stratégiques.

Objectif stratégique 1 : Assurer le développement des services-conseils et que ceux-ci répondent aux besoins du milieu

- Consulter le MAPAQ ;
- Consulter La Financière agricole ;
- Consulter les syndicats locaux et spécialisés ;
- Consulter les autres partenaires (CRFA, etc) ;
- Consulter les MRC ;
- Consulter les dispensateurs de services ;
- Discussion en sous-comité services-conseils pour les projets spéciaux et les bonifications régionales.

Objectif stratégique 2 : Promouvoir et diffuser l'information concernant les services-conseils et les activités agricoles et agroalimentaires.

- Diffuser les fiches promotionnelles ;
- Faire la promotion du Programme services-conseils et du Réseau :
 - ✓ Lors des événements agricoles ;
 - ✓ Lors des activités collectives et autres rencontres organisées par les dispensateurs ;
 - ✓ Lors des rencontres avec les syndicats locaux et spécialisés ;
 - ✓ Lors des rencontres avec les étudiants ;
 - ✓ Lors des rencontres avec les institutions financières, comptables, fiscalistes et notaires ;
 - ✓ Lors de la diffusion de l'infolettre du Réseau ;
 - ✓ Lors de la diffusion des activités collectives et des événements agricoles sur Facebook et sur le site web ;
 - ✓ En participant au comité Promotion de la CSC ;
 - ✓ En participant à l'organisation des déjeuners des intervenants (RIAME et RIAMO) ;
- Faire la promotion du diagnostic ciblé pour les mesures d'adaptation aux changements climatiques.

Objectif stratégique 3 : Accompagner les dispensateurs de services-conseils.

- Rencontres individuelles avec les dispensateurs pour expliquer les procédures administratives et s'assurer de la compréhension de l'offre de services par ceux-ci ;
- Offrir la possibilité aux dispensateurs d'envoyer les documents administratifs avant la signature des parties pour s'assurer de leur conformité ;
- Faire le suivi et la gestion des manquements des dispensateurs à la suite du contrôle de conformité ;
- Rencontre annuelle des dispensateurs pour les informer et connaître leurs commentaires et problématiques ;
- S'assurer de l'admissibilité des dispensateurs avant leur inscription au Répertoire des conseillers ;
- S'assurer d'avoir un nombre suffisant de conseillers pour tous les services-conseils ;
- Offrir la possibilité aux dispensateurs de faire la promotion de leurs services dans le Portrait des conseillers.

Objectif stratégique 4 : Augmenter l'utilisation de services-conseils au niveau des priorités provinciales et régionales.

- Favoriser l'approche multidisciplinaire
 - ✓ Faire la promotion de la rencontre multidisciplinaire lors des différentes rencontres ;

- ✓ Faire la promotion de l'approche multidisciplinaire sur Facebook, site web et par infolettre ;
- ✓ Augmenter de 10 % le nombre de rencontres en collaboration interprofessionnelle.
- Augmenter l'utilisation des services-conseils identifiés comme des priorités provinciales :
 - ✓ Augmenter de 5 % le nombre de services-conseils pour la relève agricole ;
 - ✓ Augmenter de 5 % le nombre de services-conseils en conversion ou en production biologique.
- Augmenter l'utilisation de services-conseils identifiés comme des priorités régionales.
 - ✓ Atteindre 270 services-conseils pour les entreprises établies depuis moins de cinq ans ;
 - ✓ Atteindre 30 services-conseils pour les plans de transfert de ferme ;
 - ✓ Atteindre 80 services-conseils pour les diagnostics sommaire et global.

Objectif stratégique 5 : Optimiser la gestion administrative et financière du Réseau ainsi que la sécurité de l'information

- Faire l'évaluation de la direction, du personnel et des dispensateurs de services via le contrôle de conformité ;
- Gérer la gestion des risques en mettant à jour le manuel des procédures simplifiées et en rédigeant une politique ou procédure jugée pertinente pour la gestion des risques et de la sécurité ;
- Assurer une bonne gestion financière du Réseau et permettre l'administration à distance ;
- Améliorer les processus internes au niveau administratif ;
- Assurer une veille de la satisfaction de la clientèle agricole.

Annexe 3-Sondage de satisfaction de la clientèle

Voici les résultats du sondage de satisfaction de la clientèle auquel 7.5 % des utilisateurs ont répondu (225 répondants par rapport à 2 989 sondages envoyés).

On peut remarquer que les taux de satisfaction par rapport aux services des conseillers sont tous à 88 % ou plus.

On peut remarquer que dans l'ensemble, le taux de satisfaction par rapport aux services du Réseau Agriconseils est de 96 %.

Le chiffre d'affaires annuel des personnes sondées :

Inférieur à 100 k\$	De 100 k\$ à 249k\$	De 250 k\$ à 499 k\$	Plus de 500 k\$
18 %	16 %	23 %	43 %

Diriez-vous que vous connaissez l'ensemble des services offerts par les réseaux Agriconseils ?

Très bien	Bien	Peu	Pas du tout	Ne s'applique pas
24 %	48 %	23 %	1 %	3 %

Résumé du sondage concernant le conseiller

	Très en accord ou plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Très en désaccord	N/A
Le conseiller a bien identifié vos besoins	98 %	1 %	0 %	1 %
Le conseiller a proposé des solutions adaptées à vos besoins	96 %	1 %	0 %	3 %
Le conseiller a proposé un échéancier de travail réaliste	90 %	1 %	0 %	9 %
Le conseiller s'est assuré que vous avez bien compris ses recommandations	97 %	1 %	0 %	3 %
Votre entreprise pense appliquer les recommandations proposées par le conseiller	96 %	1 %	0 %	4 %
Les recommandations ont facilité la prise de décision sur votre entreprise	94 %	1 %	0 %	5 %
Le service-conseil reçu a permis de rencontrer l'objectif visé	94 %	2 %	0 %	4 %
Le conseiller a assuré un suivi après la prestation du service-conseil, tel que convenu	92 %	2 %	0 %	6 %
Dans l'ensemble, le service-conseil reçu a été utile	97 %	1 %	0 %	2 %
Le conseiller a compris mes besoins	98 %	0 %	0 %	2 %
Le conseiller avait les compétences attendues pour répondre à mes questions	98 %	1 %	0 %	1 %
Le conseiller s'est assuré de travailler en collaboration avec d'autres intervenants du milieu, si applicable	88 %	0 %	0 %	12 %

Résumé du sondage concernant le Réseau

	Très satisfait ou plutôt satisfaisant	Plutôt insatisfaisant	Très insatisfaisant	N/A
L'évaluation des besoins par le personnel du Réseau	87 %	1 %	0 %	12 %
La liste des conseillers proposés pour les services-conseils demandés	83 %	0 %	0 %	17 %
Les explications concernant les démarches administratives pour obtenir des services-conseils	82 %	2 %	0 %	16 %
Dans le cas où le réseau devait faire des recherches pour m'appuyer dans mes démarches en services-conseils, le délai pour le retour d'information était :	72 %	0 %	0 %	28 %
Dans l'ensemble, quel est votre niveau de satisfaction par rapport aux services du Réseau	96 %	1 %	0 %	3 %

Annexe 4 – Liste des dispensateurs au 31 mars 2024 ayant offert des services-conseils en Montérégie dans l'année financière 2023-2024 (187 dispensateurs)

9364-5224 Québec Inc.	CIBÎM
9395-0541 QC inc	Cintech
9477-4080 Québec Inc. - Agristratégies	Climax Conseils S.E.N.C.R.L.
A. Bourcheix et Rol. Charbonneau Ltee	Club acéricole du sud du Québec
Absolu communication	Club Agri-Durable
Adapterre	Club Agrinove
Agence Braque	Club Agroacton inc.
AGEO-Club	Club agroenvironnemental de l'Estrie
Agri Conseils Maska	Club agroenvironnemental du bassin La Guerre
Agri-Action de la Montérégie inc.	Club Agroenvironnemental du Suroît
Agrigo Conseils inc.	Club Agroenvirotech
Agrinova	Club Agro-Frontière
Agri-Service Bourret	Club Agro-Moisson Lac St-Louis
Agro-Pomme	Club Bio+
AgroVini Service-conseil Inc.	Club Bio-Action
Alexander Campbell	Club conseil du Corymbe
Alexandra - Vinum Artisan Consulting	Club Conseil Les Patriotes
Alliée de votre réussite inc.	Club de pomiculture Montérégie
André Pettigrew	Club de pomiculture Yamaska
Anne Weill	Club d'encadrement technique en acériculture de l'Est
Anouk De Coninck	Club d'encadrement technique Pro-pomme
AXELR	Club des Services Agroenvironnementaux de l'Outaouais
Beausoleil Médias inc.	Club Nova-Terre
Benoit Beaudet Enr.	Club producteurs Sud-Ouest
Benoît Laferrière	Club RAAC
CAPQ	Club Techno-champ 2000
Caro Agro Conseils	Club Yamasol inc.
Caroline Mc Mahon	Club-conseil Gestrie-Sol
Cathy Desruisseaux agronome Inc.	Comptagréable
Centre de développement du porc du Québec inc.	Conseil Élevage 5.0
Centre d'expertise Fromagère du Québec	Conseils AAA
Centre multi-conseils agricoles (CMCA)	Conseils Maraichers A.L.
CETAB+	Consultants Lemay & Choinière inc.
Chantal Bolduc Service Conseil	Consultation BeWist inc.
Charles Fournier-Marcotte, agronome, inc.	Consultation CarMic Inc.
Christian Duguay, agronome	Consumaj inc.

Coop de solidarité Cultur'Innov	Innovterra
Coopérative Agricole des Beaux-Champs	IQDHO
CRÉA Est-du-Québec_Centre régional d'établissement en agriculture	Isabelle Éthier
Daniel Bergeron agronome	Isabelle Morin / IM Stratégie Inc.
Daniel Simard, agronome	Isabelle Turcotte, agr.
Datasol	Jean-Benoît Parr agr.
David Girardville agronome	Jean-François Péloquin
DG Agri-Consultants	JMP Consultants
Dura-Club inc.	Josée Clermont & Associé(e)s Inc.
Durasol Drummond inc.	Karen J-Desmarais, agr.
Écosphère inc.	Lactanet (Valacta)
Elisabeth Dube agronome	Larbi Zerouala
En pratique...	Lauréline Boyer
Evolusium	Lauriane Bordes
Expert Multisources inc	Le Chêne aux pieds bleus
Fédération de l'UPA de la Montérégie	Les Consultants Denis Champagne Inc.
For-Éco Sylviculture	Lise Savoie, agroéconomiste
Forêt Santé	LJS-Brokerage
Fusion Expert Conseil Inc.	Logiag
Gaëlle Dubé, agronome	Lord Innovations inc.
GCA Côte-du-Sud	Marianne Lefebvre
Génika	Marie Surprenant agr.
Gestion Intégrée des Forêts AET	Martin Auger agronome et consultant
Gestion Rochelin inc.	Martin Lamoureux
Gestrie Plus	Michael Pelletier
Gilles La Roche / GLR Conseils	Momentum Agricole
Gobeil Dion & Associés	Mon Agro-Conseils
GoRH	Mûr Conseil Inc.
GPAQ inc.	Nadia Dufour
Groupe Agri-D inc.	Nathalie Cartier
Groupe conseil agricole de l'Estrie	Nathalie Tanguay, agr., coach
Groupe conseil agricole Outaouais-Laurentides	NOVA stratégies
Groupe Conseil IDP	Oeno-solution-canada
Groupe Conseil Montérégie-Sud	Oronor inc
Groupe Élémentaire Inc.	Papilles Développement
Groupe FBE inc. / Groupe FBE Bernard Experts	Papineau & Co.
Groupe Multiconseil Agricole Saguenay-Lac-St-Jean	PRISME
Groupe PleineTerre inc.	ProForet consultants
Groupe Pousse-Vert	Pro-Genetic Consulting inc
Groupe ProConseil	raymond racicot
Groupe Vision Gestion	Régis Larouche Consultant Enr.
Helene Thiboutot Experte conseil inc	René Dulude ingénieur forestier
HUB Alimentaire coop de solidarité	Réseau Agriconseils Mauricie

Ressources forestières Biotiques inc.
Ricardo Manzano
Roger Asmar agr. MBA
SB Nutrinnov Consultants
SCF CONSEILS CENTRE-DU-QUÉBEC INC.
SCV AGROLOGIE INC
Sébastien Flibotte
Service d'Intervention en Milieu Naturel SENC
Services agronomiques Catherine Thireau
Services avicole Grondines & associés
Services-Conseils Jean Lecours
Simon Brault
Sirporc inc
SNG Foresterie-conseil inc.
Société forestière Cambium enr

Solution YB
Southwest Agri-Link Association
ST marketing et planification stratégique inc.
StagBA
Steve Adam
Sylva Croissance inc.
Sylvain Goyette, agr
Sylvain Mailloux, conseiller acéricole
SynerAction Relève
Torres service-conseil inc.
Trampoline Marketing Inc
Triade Marketing
Vahid Ikani
Vignes et vins Consultant

Annexe 5 – Politique des procédures administratives

1. Principes généraux

- 1.1. L'organisme est conscient de ses politiques, des valeurs et de son code de déontologie qui régissent le comportement de ses administrateurs, de ses membres et employés;
- 1.2. Information et confiance mutuelles sont la base d'une application efficace d'une politique administrative;
- 1.3. Il est pertinent d'éviter les contrôles qui coûtent plus chers que ce qui est contrôlé;
- 1.4. La politique des pratiques administratives concerne davantage le processus d'approbation des dépenses. Pour la vérification et le contrôle, se référer à la Politique de vérification interne.

2. Autorisation des dépenses selon le budget

- 2.1. Le plan de délégation prévoit déjà l'autorisation de certaines dépenses.
- 2.2. Le directeur a pleine autorité pour autoriser une dépense déjà prévue au budget annuel, approuvé par le conseil d'administration, autant dans le budget des services-conseils que pour le fonctionnement.
- 2.3. Le directeur a une marge d'autorisation jusqu'à 1 000 \$ pour les dépenses en matériel informatique et immobilisation (voir plan de délégation).
- 2.4. Le comité exécutif a une marge d'autorisation entre 1 000 \$ et 3 000 \$ pour les dépenses en matériel informatique et immobilisation (voir plan de délégation).
- 2.5. Le conseil d'administration autorise les dépenses de plus de 3 000 \$ pour les dépenses en matériel informatique et immobilisation (voir plan de délégation).
- 2.6. Toute dépense qui dépasse significativement le budget prévu requiert l'approbation préalable du conseil d'administration.

3. Les comptes bancaires

L'organisme utilise, pour ses opérations courantes, le compte bancaire à l'institution financière de son choix.

4. Autorisation des transactions bancaires

- 4.1. L'organisme désigne les postes suivants comme étant ceux dont les titulaires auront le droit d'autoriser les transactions bancaires de l'organisme :
- a) Le président du conseil d'administration
 - b) Le vice-président du conseil d'administration
 - c) Le secrétaire-trésorier
 - d) Le directeur
 - e) Les personnes et administrateurs désignés par le biais d'une résolution du conseil
- 4.2. Le Réseau favorise l'utilisation des transferts de fonds électroniques (TEF) pour les paiements aux dispensateurs, aux fournisseurs, pour la paie des employés et les remises gouvernementales.
- 4.3. Tout chèque doit porter la signature du directeur, et de l'un des administrateurs mandatés par le conseil et identifiés au paragraphe 4.1 de la présente politique;
- 4.4. Les TEF sont autorisés par le directeur et l'un des administrateurs mandatés par le conseil et identifiés au paragraphe 4.1 de la présente politique;
- 4.5. Les décaissements sont vérifiés par le comité exécutif au moins quatre fois par année.

5. Approbation des dépenses encourues

Certains principes doivent guider les personnes pouvant faire des dépenses remboursables:

- 5.1. Les comptes acceptables doivent respecter les directives relatives à la Politique des ressources humaines et la Politique de remboursement des frais de séjour, de déplacement et pour l'allocation journalière pour les membres du conseil d'administration et du personnel de l'organisme;
- 5.2. Le principe hiérarchique doit présider au paiement des factures remboursables. Ainsi, les dépenses encourues sont la responsabilité du supérieur immédiat :
- 5.2.1. Le directeur approuve les dépenses des employés et des administrateurs;
 - 5.2.2. Le président ou l'un des administrateurs mandatés par le conseil et identifiés au paragraphe 4.1 de la présente politique approuve les dépenses du directeur;
- 5.3. toute dépense doit être appuyée par une pièce justificative et présentée en bonne et due forme.

- 5.4. aucune avance de fonds ne peut être accordée à moins d'une approbation écrite du supérieur immédiat à cet effet qui spécifiera également la raison de l'avance, la date de remboursement ou de la production du formulaire de réclamation de dépenses.

6. Placement

Afin d'optimiser le rendement de l'argent dont dispose l'organisme à court et moyen terme, tout en respectant une approche à bas risque, l'organisme définit les pratiques suivantes concernant les placements :

- 6.1. tous les fonds que l'organisme prévoit utiliser à court terme sont placés dans une institution financière assurée par la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Cette institution financière est désignée par le conseil d'administration;
- 6.2. tous les autres fonds de l'organisme seront placés conformément aux articles 1339 à 1344 du Code civil du Québec décrivant ce que sont « des placements sûrs »;
- 6.3. le conseil d'administration approuve les stratégies de placement proposées par le directeur et par la suite, la personne responsable de l'administration en assure la gestion courante.

7. Soumissions

Pour tout achat de biens ou services de 5 000 \$ et plus, une demande de soumission doit être produite et expédiée à au moins trois soumissionnaires.

Annexe 6 – Code d'éthique



Réseau Agriconseils Montérégie
177, rue Saint-Joseph, local 201
Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0
Tél. : 450 774-6383, poste 7223
iduquette@agriconseils.qc.ca | www.agriconseils.qc.ca

Règles d'éthique et Code de déontologie des administrateurs, des membres des comités, des personnes- ressources et des observateurs du Réseau Agriconseils Montérégie

Adopté le 21 août 2024

1. Le préambule et la mission

Le Réseau Agriconseils Montérégie (RAM) contribue au développement des services-conseils notamment en assurant la mise en œuvre de la Convention MAPAQ-Réseau Agriconseils Montérégie qui vise à développer et à rendre disponible des services-conseils de qualité pour l'ensemble des exploitations agricoles.

Dans le présent code, on entend par « RAM » toutes les instances de celui-ci, à savoir, notamment, son assemblée générale, son conseil d'administration, son comité exécutif, et tout autre comité mandaté par son conseil d'administration.

Dans le présent code, l'expression « intérêt personnel » signifie un intérêt direct ou indirect, pécuniaire ou non, réel, apparent ou potentiel. Cet intérêt est distinct sans nécessairement être exclusif de celui de ses membres en général ou peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée. Est exclu de cette notion le cas où l'intérêt personnel consiste en des rémunérations, des allocations, des remboursements de dépenses, des avantages sociaux ou d'autres conditions de travail rattachées aux fonctions d'administrateur au sein du RAM.

L'expression « intérêt des proches » signifie l'intérêt du conjoint de l'administrateur, de ses enfants et ses ascendants, ou l'intérêt dans une société, une compagnie, une coopérative, une fiducie ou une association avec laquelle il entretient une relation d'affaires ou est propriétaire indivis. Il peut être direct ou indirect, pécuniaire ou non, réel, apparent ou potentiel. Cet intérêt est distinct sans nécessairement être exclusif de celui de ses membres en général ou peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée.

Aux fins du présent code, l'expression « administrateurs » désigne les membres, les personnes-ressources et les observateurs de toutes les instances du RAM, notamment mais non exclusivement, le conseil d'administration, le comité exécutif et tous les autres comités.

Dans le présent code, le masculin est utilisé sans discrimination et dans l'unique but d'en alléger le texte.

2. Le champ d'application

Le présent code a pour objectif de préserver et de renforcer la confiance des membres, des clients, des partenaires, des employés et des tiers en lien avec le RAM, relativement à l'intégrité et l'impartialité du RAM et aussi, quant au maintien d'un haut niveau de qualité des services à la clientèle en vue de la réalisation de sa mission.

Il s'applique aux administrateurs du RAM et à toute personne ayant le droit de vote à l'assemblée générale, et aux membres du comité exécutif, du conseil d'administration et de tout autre comité du RAM.

Sans s'y substituer, le présent code de déontologie complète les règlements généraux du RAM.

3. Les devoirs généraux et les règles d'éthique

- a. Dans l'exercice de ses fonctions, tout administrateur agit de bonne foi et fait preuve de prudence et de diligence;
- b. L'administrateur doit agir dans l'intérêt du RAM;
- c. À titre de mandataire du RAM, l'administrateur respecte les obligations que la loi et les statuts lui imposent et il agit dans les limites des mandats et pouvoirs qui lui sont conférés;
- d. Au même titre, l'administrateur s'engage à représenter dignement le RAM et à en faire la promotion;
- e. L'administrateur s'assure que ses prises de positions publiques ne sont pas en opposition avec les orientations arrêtées par le RAM;
- f. Dans le cadre de ses fonctions, l'administrateur évite en tout temps de critiquer le du RAM publiquement ou de jeter le discrédit sur celle-ci;
- g. L'administrateur respecte les règlements, orientations et décisions des instances, tant dans son discours que dans les faits;
- h. L'administrateur agit respectueusement envers la présidence d'assemblée et ses collègues;
- i. L'administrateur a le droit de faire valoir des idées et des opinions. Il est solidaire des décisions prises par le RAM et il respecte la volonté majoritairement exprimée;
- j. S'il a entière liberté politique, l'administrateur évite d'associer le RAM à toute activité partisane. S'il décide de s'engager en politique active, il doit se retirer temporairement de ses fonctions d'administrateur et, s'il est élu, remettre sa démission le jour de son assermentation. Ces règles s'appliquent aux politiques fédérale et provinciale;
- k. L'administrateur s'efforce d'assister à toutes les réunions ou assemblées où il est convoqué, incluant les journées de réflexion et de formation;
- l. L'administrateur se rend disponible pour l'exécution des mandats pouvant lui être généralement ou spécialement confiés.

4. Les règles portant sur les conflits d'intérêts

- a. L'administrateur doit éviter de confondre les biens du RAM qu'il administre avec les siens.

L'administrateur ne peut utiliser, dans son intérêt personnel, celui de ses proches ou d'un tiers, les biens du RAM de même que toute information confidentielle qu'il obtient en raison de ses fonctions, à moins qu'il ne soit autorisé à le faire. Ces obligations subsistent après avoir quitté ses fonctions.

- b. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel ou celui de ses proches, et ses devoirs, obligations et responsabilités d'administrateur. Lorsque cela se présente, il doit notifier à ses collègues, sans délai, tout contexte susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts. Il doit quitter

la réunion et ne revenir qu'après la prise de décision. Cette notification et son absence des délibérations seront inscrites au compte rendu de la rencontre.

- c. L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, se porter acquéreur de biens qu'il administre ni contracter de quelque façon que ce soit avec l'organisme qu'il administre. La présente règle ne s'applique toutefois pas aux services, biens et programmes administrés par le RAM et offerts, indistinctement et aux mêmes conditions, à l'ensemble ou à un groupe donné de membres. Par ailleurs, la présente règle ne s'applique pas aux questions qui concernent la rémunération de l'administrateur ainsi qu'à ses conditions de travail.

5. Les règles portant sur l'utilisation des ressources

Un administrateur ne peut utiliser les ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles à d'autres fins que celles prévues par le RAM, à moins d'une autorisation expresse de celle-ci.

6. Les règles portant sur la gratification

Un administrateur ne doit pas accepter ni solliciter de cadeaux, marques d'hospitalité ou avantages, de nature financière ou non, pour lui-même, un proche ou un tiers, si l'acceptation de telles gratifications est susceptible d'entacher l'objectivité de celui-ci dans l'exercice de ses fonctions. Un administrateur peut accepter une gratification d'usage et d'une valeur modeste, pour autant que cette gratification ne soit pas susceptible d'entacher son objectivité.

7. Les règles portant sur l'obligation de discrétion et du respect de la confidentialité

L'administrateur est tenu d'agir avec discrétion, pendant et après l'exercice de ses fonctions. Il doit en tout temps respecter le caractère confidentiel des débats, sauf indication contraire de l'instance. Il ne doit en aucun temps divulguer des renseignements personnels ou des informations à caractère confidentiel, notamment les éléments de stratégie obtenus dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur.

8. Les règles portant sur la protection des renseignements personnels

L'administrateur est tenu de respecter la Politique de protection des renseignements personnels du RAM, ainsi que les procédures s'y rattachant.

9. Obligation de prendre connaissance

L'administrateur, dès son entrée en fonction, est lié par le présent code et la Politique de protection des renseignements personnels. Le RAM doit rendre disponible une copie de ces documents à l'administrateur au plus tard lors de la première réunion à laquelle il assiste. Celui-ci doit en prendre connaissance et signer le document « Reconnaissance et engagement ».

10. Les actes dérogatoires

Les actes suivants sont, de façon non limitative, dérogatoire et susceptible d'entraîner pour l'administrateur en défaut les sanctions prévues par l'article 12 du présent code :

- a. Toute contravention aux articles 3 à 9;
- b. Le fait de se servir de son titre d'administrateur pour favoriser ses intérêts personnels, celui de proches ou les intérêts d'un tiers;

- c. Le fait d'attaquer publiquement, à l'extérieur du cadre de l'organisation, le RAM dans le but de lui nuire ou de la discréditer;
- d. Le fait de militer et d'agir activement pour une organisation en opposition directe avec les orientations arrêtées par le RAM;
- e. Le fait de ne pas respecter les règlements, politiques ou directives du RAM;
- f. Le fait d'intervenir auprès du personnel pour obtenir des avantages indus ou pour empêcher la divulgation d'informations qui lui seraient préjudiciables;
- g. De façon générale, tout acte, geste ou déclaration susceptible de causer un grave préjudice au RAM.

11. La composition et les pouvoirs du comité chargé d'entendre les plaintes

Dans l'éventualité où un supposé acte dérogatoire est commis, un processus de traitement de la plainte doit alors être mis en œuvre afin de permettre de disposer de celle-ci, soit en la rejetant, soit en l'accueillant et en lui donnant suite.

Ainsi, tout membre, administrateur ou client peut déposer, par écrit, une plainte signée au comité exécutif du RAM relativement à un acte dérogatoire qui aurait été commis par un administrateur. Le comité exécutif du RAM peut également se saisir lui-même d'une plainte. Évidemment, dans l'éventualité où les reproches sont adressés à un administrateur de ce dernier en particulier, le dossier sera référé au conseil d'administration et celui-ci doit se retirer de toute discussion à cet égard. Lorsqu'il dépose une plainte, le plaignant peut demander à ce que son identité soit traitée confidentiellement.

Lorsqu'il est saisi ou lorsqu'il se saisit d'une plainte pour acte dérogatoire, le comité exécutif confie le dossier à un comité chargé d'analyser la plainte et de lui faire une recommandation. Ce comité est composé de trois personnes, dont un administrateur et deux autres personnes indépendantes aux parties impliquées dans les événements. Le comité exécutif peut également rejeter la plainte si les actes en cause lui apparaissent futiles, frivoles, vexatoires ou mal fondés, pour justifier la tenue d'une enquête par le comité.

Le comité, formé pour analyser une plainte peut s'adjoindre toute ressource nécessaire à son bon fonctionnement. Les membres du comité ont droit au remboursement de leurs dépenses et à une allocation raisonnable de fonction, suivant les règles en vigueur. Par ailleurs les coûts précités sont assumés par le RAM à moins que lesdits coûts soient déjà couverts ou remboursés par une autre entité, un autre programme ou un autre régime d'indemnisation. Le comité peut adopter toute règle de procédure et de fonctionnement.

Le comité chargé d'examiner la plainte doit, sans délai, informer l'administrateur concerné des faits ou omissions qui lui sont reprochés dans la plainte écrite. Il invite du même coup cet administrateur à lui fournir sa version des faits.

12. Convocation et audition

Avant de rendre toute décision relativement à une plainte, le comité chargé d'en disposer doit informer l'administrateur en cause de la date, de l'heure et du lieu de l'audition au cours de laquelle la décision pourrait être prise, et ce, dans le but de lui permettre d'y assister et d'y faire toutes les représentations qu'il pourrait juger à propos dans les circonstances.

À la suite de l'audition, le comité examine le dossier et rend sa décision ou, selon le cas, prend celui-ci en délibéré. Il rend alors une décision finale et sans appel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de l'audition. Une copie de la décision est transmise aux parties impliquées et, le cas échéant, aux instances auxquelles la personne siège.

13. Les sanctions

Dans sa décision, le comité peut, compte tenu de l'importance du poste occupé, de la gravité de l'infraction et de la conduite générale du contrevenant, recommander une ou plusieurs des sanctions suivantes :

- a. Le blâme ou la réprimande;
- b. La remise de la gratification reçue à la personne qui l'a offerte;
- c. Le retrait, temporaire ou définitif, de tout mandat à lui confier;
- d. La suspension avec réintégration conditionnelle ou inconditionnelle;
- e. L'exclusion temporaire ou définitive, à titre d'administrateur, de membre de comité ou à titre de membre.

Toute décision du comité doit être approuvée par le conseil d'administration du RAM et prend effet à la suite de cette approbation et après l'envoi de la résolution d'approbation aux parties impliquées.

Reconnaissance et engagement

Je, _____ (nom de l'administrateur ou du membre de comité, en caractères d'imprimerie), reconnais être soumis aux Règles d'éthique et au Code de déontologie des administrateurs et des membres des comités du Réseau Agriconseils Montérégie, ainsi qu'à la Politique de protection des renseignements personnels. Je m'engage à fournir une déclaration écrite complète de mes intérêts à la signature de cet engagement.

Je reconnais également en avoir reçu copie et m'engage à m'y conformer.

Signé à _____
(ville)

Le _____
(date)

Signature de l'administrateur

